carnet de retraite
une plateforme **QualiRetraite**

JO DU 3 NOVEMBRE 2026

# Cumul emploi-retraite : les décrets sont tombés.

Ce qu'ils nous apprennent, pour toute **première pension prenant effet à partir du 1er janvier 2027**.

CE QU'IL RESTE DE LA PENSION

quand on travaille en étant retraité




EXEMPLE À 65 ANS — **19 000 €** − **7 000 €** = **12 000 €** × 50 % → **-6 000 €/an**

## CE QUE LES DÉCRETS NOUS APPRENNENT

### Le statut compte
Micro : c'est le chiffre d'affaires qui compte. Dividendes de SAS : hors calcul.

### La CNAV pilote tout
Retenue étalée sur 12 mois, jusqu'à 1/3 de la pension, complémentaire comprise.

### Indépendants : 1 mois
pour déclarer une reprise d'activité. Sinon, pension suspendue.

### Des marges existent
Artisans et commerçants qui accompagnent leur repreneur : revenus exclus, sur une période limitée. Retraite progressive : non concernée.

DÉC. 1

### Une fenêtre à saisir
Une pension qui prend effet au 1er décembre 2026 garde les anciennes règles. À chiffrer au cas par cas, dès maintenant.